



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 novembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 octobre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. le MAIRE, Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, M. PAOLINI à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme OTTAVY SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à M. BILLARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme MASSEI à Mme BERNARD, M. DELIPERI à MME OTTAVY,

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, M. CASTELLANA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181105-2018_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2018

Affichage : 09/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 5 novembre 2018
Délibération N°2018/224

**Recapitalisation de la Société Publique Locale de Transports
en commun « Muvitarra »**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Conjointement en 2016, la Ville d'Ajaccio et La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien ont choisi de changer leur mode de gouvernance en matière de transports publics urbains de voyageurs, par le biais de la création d'une société publique locale. Ce choix commun était destiné à restructurer l'offre de transport initiale en s'adaptant aux évolutions connues par le centre ville, au regard du développement de l'agglomération et conformément aux exigences légales du temps de travail.

Plusieurs actions ont été menées depuis, à titre d'exemple, la mise en place de nouvelles lignes sur des portions de territoire en développement (Secteur de Baléone). Ces différentes actions rendues nécessaires et définies conjointement par un conseil d'administration, ont néanmoins fortement alourdi les charges de fonctionnement de la société publique locale « Muvitarra » dont l'exercice budgétaire s'achève le 31 mars 2019. Aussi, et dans un souci commun de maintenir et proposer une offre de transport efficace et de qualité,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De décider le versement d'une participation au capital de la Société « Muvitarra » d'un montant de 1 200 000 €. Cette recapitalisation prendra la forme de deux versements : 800 000 € en 2018 et 400 000 € en 2019. Le premier versement fera l'objet d'une inscription en dépenses sur le budget Ville 2018, chapitre 26, lors de la prochaine Décision Modificative budgétaire en novembre 2018.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de son Président

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 octobre 2018,

DECIDE,

Par 34 voix pour et 2 abstentions (Mme. Giacometti, M. Leonetti)

le versement d'une participation au capital de la Société « Muvitarra » d'un montant de 1 200 000 €. Cette recapitalisation prendra la forme de deux versements : 800 000 € en 2018 et 400 000 € en 2019. Le premier versement fera l'objet d'une inscription en dépenses sur le budget Ville 2018, chapitre 26, lors de la prochaine Décision Modificative budgétaire en novembre 2018.

AUTORISE M. LE MAIRE

À signer tous les actes et documents nécessaires,

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI